



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**



SID-Nord-Ouest

Bureau de Maîtrise d'Œuvre de Rennes

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

ST 03

CLOISON - ISOLATION

Identifiant COSI : 457066

RVC – BRUZ (35) – DGA MI

Bâtiment FAYOL – Niveau 01

**Rénovation du Pôle Médecine de Prévention
et du Pôle d'Action Sociale**

Avril 2026



**Nord-Ouest
Rennes**

**Bureau de Maîtrise d'œuvre
ASC 2 Marc RUCET
02 23 35 27 53
marc.rucet@intradef.gouv.fr**

Indice	Date	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par	Nature / Motif de l'évolution
A	06/10/2025	M. RUCET	J.-M. LECLERC	J.-M. LECLERC	
B	28/04/2026	M. RUCET	J.-M. LECLERC	J.-M. LECLERC	Titre et suite avis AUNEA du 09/04/2026

SECTION TECHNIQUE N°03 : CLOISON - ISOLATION

TABLE DES MATIERES

1. DEFINITION DES TRAVAUX :	3
1.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX :	3
1.2 LIMITES DE PRESTATIONS :	3
1.3 DOCUMENTS A FOURNIR :	3
2. DONNEES DE REFERENCE :	4
2.1 NORMES ET REGLES PROFESSIONNELLES :	4
2.2 PREPARATION DES SUPPORTS :	4
3. DESCRIPTION DES TRAVAUX DES CLOISONS :	4
3.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX :	4
3.2 CARACTERISTIQUES ACOUSTIQUES :	4
3.3 CARACTERISTIQUES THERMIQUES :	4
3.4 COMPORTEMENT AU FEU :	5
3.5 FIXATION DES APPAREILS SANITAIRES ET DIVERS CONDUITS :	5
3.6 JOINTS ET ANGLES :	5
3.7 REPRISE DROIT DES CLOISONS DEPOSEES :	5
3.8 MISE EN PLACE DES HUISSERIES :	5
4. TYPES DE CLOISONS :	5
4.1 CLOISONS DE DISTRIBUTION AVEC ISOLANT, CL1 :	5
4.2 CLOISONS DE DOUBLAGE AVEC ISOLANT :	6
4.3 CLOISONS DE DOUBLAGE SANS ISOLANT :	6
4.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION RENFORCES PAR BLINDAGE, CL2 :	6
5. MISE EN ŒUVRE :	7
5.1 COMPOSITION :	7
5.2 CARACTERISTIQUES DE L'OSSATURE SUPPORT :	7
5.3 JOINTOIEMENT :	7
5.4 HUISSERIES :	7
6. NETTOYAGE – PROTECTION :	7
7. CONTROLE – ENTRETIEN – GARANTIES :	7

SECTION TECHNIQUE N°03 : ISOLATION - CLOISONS

1. DEFINITION DES TRAVAUX :

1.1 Description sommaire des travaux :

Les travaux objet de la présente section technique concernent les travaux d'isolation et de cloisonnement à réaliser au niveau 01 du bâtiment FAYOL :

- L'implantation et le traçage des ouvrages,
- La fourniture et la mise en place des ossatures métalliques, panneaux et accessoires nécessaires à leur fixation, leur rigidité et aux réglages divers
- La réalisation de cloisons et contre-cloisons en plaques de plâtre ;
- La réalisation de gaines techniques ;
- La protection au feu des éléments de structure (poteaux, poutres) ;
- Les raccords et finitions divers.
- La mise en œuvre d'une cloison de doublage sur ossature métallique et isolation sur la partie Nord, dans le cadre du changement des menuiseries de la façade Nord.
- Les raccords et finitions divers.

Tranche optionnelle : bâtiment VATEL :

- L'implantation et le traçage des ouvrages ;
- La fourniture et la mise en place des ossatures métalliques ;
- La réalisation de cloisons en plaques de plâtre ;
- Les raccords et finitions divers.

Les prestations comprennent également :

- Les plans de calepinage, études d'exécution et de détail
- Les études de dimensionnement, note de calculs ;

1.2 Limites de prestations :

Sont compris :

- La reconnaissance et l'acceptation des supports.
- Tous les travaux de préparation.
- La réalisation en parfait état de finition des isolants acoustiques cités dans le marché.
- La réalisation en parfait état de finition des cloisons, compris jointoiment.
- Les accessoires de pose indissociablement liés aux cloisons.
- Le transport de tous les produits ainsi que les échafaudages d'accès aux ouvrages.
- Les retouches et finitions après passage des corps d'état d'équipement des locaux.
- Toutes les plus-values et sujétions pour petites surfaces, ébrasements, poutres, cueillies, arêtes, garnissage de plinthes, raccord avant intervention du peintre.
- Toute suggestion permettant une parfaite finition (quart de rond, champs plats,...) pour les liaisons avec les parois existantes.
- Toutes les sujétions de travaux préparatoires.
- Une pose toute hauteur.
- Après passage des autres corps d'état, raccords de plâtre et d'enduit selon nécessité, dans la hauteur régnant avec les plafonds suspendus : sur murs courants ; au droit des plinthes ; aux traversées de canalisations ; en reprise sur rebouchement des autres corps d'état.

Les réservations et sujétions diverses nécessaires aux corps d'état techniques (plomberie, électricité et CVC) seront données par le titulaire pendant la période de préparation.

Avec la ST « Gros œuvre » :

- Réception des supports.

1.3 Documents à fournir :

Conformes à l'article 6 des dispositions générales communes.

Le titulaire fournira les documents suivants :

- Plans et détails d'exécution, dessins, notes, renseignements nécessaires à l'exécution des travaux ;
- Plans informatique d'attachement des ouvrages exécutés (DOE) au format DGN (Microstation), conformes à la gestion des calques utilisés par le service infrastructure (sous la forme d'une clé USB en 2 exemplaires et d'un jeu de plans en 2 exemplaires) ;
- Avis techniques ou certificats sur les matériaux et produits mis en œuvre ;
- Documentation commerciale ou technique détaillées des produits mis en œuvre ;
- Les PV coupe-feu ;
- Les plans de recollement.

2. DONNEES DE REFERENCE :

2.1 Normes et règles professionnelles :

Les épaisseurs des parois finies sont portées sur les plans ; elles constituent des valeurs minimales qui devront être vérifiées par l'entrepreneur en fonction des contraintes techniques et des règles en vigueur.

La mise en œuvre des cloisons sera entièrement conforme :

- Aux recommandations du DTU 25.41 pour les ouvrages en parement de plaques de plâtre,
- Aux recommandations du guide d'agrément technique européen n°003 concernant les kits de cloisons intérieures utilisées en parois non porteuses,
- Aux recommandations du DTU 25.42 pour les cloisons de doublage,
- Aux recommandations de l'avis technique les concernant,
- Aux directives données par le fabricant.

Les pointes et vis devront répondre aux spécifications définies à l'article 1,241 du DTU 25-41.

Les adhésifs de collage devront répondre aux spécifications définies à l'alinéa 2 de l'articles 1,333 du DTU 25-41.

Il sera fourni les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire établies conformément à la norme NFP 01-010. Les impacts environnementaux considérés seront la consommation des ressources énergétiques et la contribution au changement climatique.

Les produits utilisables seront soumis à l'acceptation du maître d'œuvre.

2.2 Préparation des supports :

Tous les supports seront contrôlés, grattés, nettoyés et purgés de tout défauts.

Tout commencement des travaux prévaudra comme acceptation de l'état des subjectiles, des locaux, des projections mises en place préalablement.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX DES CLOISONS :

3.1 Description sommaire des travaux :

Cet article comprend toutes les parois verticales intérieures de doublage et de distribution. L'implantation des cloisons de distribution et de doublage sont mentionnées sur les plans.

Les épaisseurs des parois finies sont portées sur les plans. Elles constituent des valeurs minimales qui devront être vérifiées par l'entrepreneur en fonction des contraintes techniques et des règles en vigueur. Toutes les cloisons acoustiques et CF seront réalisées toute hauteur entre planchers pour les 2 niveaux. Les murs et cloisons seront réalisées conformément aux normes en vigueur et aux préconisations du fabricant.

Le titulaire de la présente section technique respectera scrupuleusement les préconisations du fabricant concernant le mode opératoire du procédé et les prescriptions pour l'exécution des points singuliers. Tous les travaux et ouvrages tels que définis par le dossier technique du fabricant sont réputés inclus.

3.2 Caractéristiques acoustiques :

Les caractéristiques acoustiques des cloisons mis en œuvre seront décrites dans les articles correspondants. Les exigences acoustiques souhaitées sont de type « correction acoustique » et seront donc caractérisées par une durée de réverbération « Tr » : les produits mis en œuvre pour atteindre ces objectifs seront caractérisés par leur indice d'absorption acoustique « Alpha Sabine ».

3.3 Caractéristiques thermiques :

La RT existant élément par élément s'applique aux parois déperditives créées.

3.4 Comportement au feu :

Le titulaire de la présente section technique est astreint à se soumettre aux conditions de la réglementation en vigueur concernant la sécurité et la protection incendie tant en ce qui concerne les matériaux utilisés qu'en accessoires et notamment les fixations.

Le titulaire de la présente section technique ne saurait se prévaloir d'indications du présent document pour ne pas assurer toute mise en conformité aux règlements susvisés.

Le projet est soumis au code du travail.

3.5 Fixation des appareils sanitaires et divers conduits :

La fixation des canalisations, conduits, gaines, ... et les traversées de cloisons seront réalisées à l'aide de tubes P.E.R. et seront assurées par les titulaires des différentes sections techniques concernées.

Il sera donc bien pris en compte par le titulaire de la présente section technique : cadre de réception pour blocage de cloison le cas échéant, et renforts d'ossature nécessaires pour la pose d'éléments « lourds » : appareils sanitaires à incorporer obligatoirement au montage des cloisons.

3.6 Joints et angles :

Les joints seront traités suivant la technique et les produits du fabricant.

Les angles sortants seront renforcés par bande armée.

3.7 Reprise droit des cloisons déposées :

Cette section technique devra le traitement des jonctions entre les cloisons déposées et les cloisons maintenue en place.

3.8 Mise en place des huisseries :

Cette ST aura en charge la pose des bâtis de porte.

4. TYPES DE CLOISONS :

4.1 Cloisons de distribution avec isolant, CL1 :

Cloison de 98 mm d'épaisseur composée d'une plaque de plâtre par face de 18 mm d'épaisseur.

Les plaques seront vissées sur une ossature métallique composée de rails horizontaux et de montants verticaux en acier galvanisé.

L'entreprise prendra soin de ne pas atteindre les éventuels réseaux noyés dans le béton.

Fixation par vis invisibles autoforeuses TTPC.

Largeur de l'ossature de 62 mm (ailes de 35 ou 50 mm) suivant destination.

Montage jointif pour faciliter le traitement prévu des joints entre panneaux, angles, cueillies par bande et enduit du fabricant.

Incorporation de laine minérale isolante en panneaux semi-rigides.

Descriptif du montage de le cloison 98x62 Ra=53 dB avec laine hauteur max 5,00 m :

Marque : KNAUF ou équivalent

- Système : KNAUF METAL
- Structure de cette composition : montants doubles (e=450)
- Type de plaques : KNAUF KA 18 PHONIK (épiderme en carton bleuté)
- Largeur ossature : 62 mm (ailes de 35)
- Affaiblissement acoustique R_w+C : 53 dB
- Résistance au feu : E.I. 60
- Parement Extérieur Très Haute Dureté
- Isolant : laine minérale (60 mm)

Localisation :

- Bâtiment FAYOL : suivant plan de niveau, cloisons identifiées par la mention CL1.

- Tranche optionnelle : bâtiment VATEL :
- Bâtiment VATEL : ensemble des cloisons de distribution.

4.2 Cloisons de doublage avec isolant :

Cloison de doublage sur ossature métallique composée d'une plaque de plâtre de 18 mm d'épaisseur. Les plaques seront vissées sur une ossature métallique. Afin de diminuer les ponts thermiques au maximum, mise en œuvre du système optima de chez Isover, permettant de fixer l'isolant à la paroi, grâce à des accroches ponctuelles en plastique.

L'entreprise prendra soin de ne pas atteindre les éventuels réseaux noyés dans le béton.

Fixation par vis invisibles autoforeuses TTPC.

Montage jointif pour faciliter le traitement prévu des joints entre panneaux, angles, cueillies par bande et enduit du fabricant.

Incorporation de laine minérale isolante en panneaux semi-rigides.

Marque : KNAUF ou équivalent

- Système : KNAUF METAL
- Structure de cette composition : montants doubles (e=450)
- Type de plaques : KNAUF KA 18 PHONIK (épiderme en carton bleuté)
- Largeur ossature : 62 mm (ailes de 35)
- Affaiblissement acoustique R_w+C : 53 dB
- Résistance au feu : E.I. 60
- Parement Extérieur Très Haute Dureté
- Isolant : laine de verre, ép. **140 mm**. Conductivité de l'isolant= 0,037 W/m.K. Réaction au feu A1 (M0). Liant végétal sans formaldéhyde, étiquetage classe A+.

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant.

Compris adaptation aux passages de poutres béton ou des poteaux de structure existants.

Compris toutes sujétions d'ossature.

Localisation :

- Surfaces déperditives des locaux SAS, SSA, ASA, PSV, AS1, INF1, INF2, MD1 et MD2.

4.3 Cloisons de doublage sans isolant :

Cloison de doublage sur ossature métallique composée d'une plaque de plâtre de 18 mm d'épaisseur. Les plaques seront vissées sur une ossature métallique composée de rails horizontaux et de montants verticaux en acier galvanisé. L'entreprise prendra soin de ne pas atteindre les éventuels réseaux noyés dans le béton.

Fixation par vis invisibles autoforeuses TTPC.

Montage jointif pour faciliter le traitement prévu des joints entre panneaux, angles, cueillies par bande et enduit du fabricant.

Marque : KNAUF ou équivalent

- Système : KNAUF METAL
- Structure de cette composition : montants doubles (e=450)
- Type de plaques : KNAUF KA 18 PHONIK (épiderme en carton bleuté)
- Largeur ossature : 62 mm (ailes de 35)
- Affaiblissement acoustique R_w+C : 53 dB
- Résistance au feu : E.I. 60
- Parement Extérieur Très Haute Dureté

Mise en œuvre suivant recommandations du fabricant.

Compris adaptation aux passages de poutres béton ou des poteaux de structure existants.

Compris toutes sujétions d'ossature.

Localisation :

- Mur existant du local SSA et habillage des poteaux.

4.4 Cloisons de distribution renforcés par blindage, CL2 :

Cloison de doublage décrit au paragraphe « **4.1 - Cloisons de distribution avec isolant** », avec en complément :

- Blindage en tôles d'acier galvanisées 20/10ème vissées sur l'ossature métallique.

Localisation :

- Suivant plan de niveau, cloisons identifiées par la mention CL2.

5. MISE EN ŒUVRE :

5.1 Composition :

La composition, la nature des parements et les épaisseurs de cloisons devront être ajustées par l'entrepreneur afin de respecter les réglementations thermiques, acoustiques et d'incendie ainsi que les recommandations des fabricants (notamment sur les hauteurs des cloisons). Les cloisons devront faire l'objet d'un avis technique du CSTB en cours de validité. Elles seront posées conformément aux prescriptions du DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Elles seront toute hauteur. Chaque cloison devra justifier d'un procès-verbal de résistance au feu d'une durée coupe-feu EI60 et d'une résistance aux chocs d'occupation de 120 joules.

5.2 Caractéristiques de l'ossature support :

Les rails de fixation en partie haute et basse seront fixés par clouage, vissage, collage ou pistoscellement suivant nature du support.

Les pieds de cloisons dans les locaux sanitaires seront protégés par un profilé plastique. Dans ses locaux ainsi qu'au droit des adossements de lavabos et éviers.

5.3 Jointoiement :

Le jointoiement comprend la finition des joints entre panneaux comprenant le garnissage des joints, la mise en œuvre d'une bande papier imprégnée à l'enduit et serrée à la spatule avec application après séchage d'un enduit de finition en deux couches minimum de façon à obtenir une qualité de finition de type A (soignée).

Le rebouchage des têtes de vis sera réalisé à l'enduit en une ou deux couches de façon à obtenir le même degré de finition.

Les angles saillants recevront un renfort par bande armée ou cornière métallique adaptée avec finition à l'enduit dito.

5.4 Huisseries :

Les huisseries aluminium, bois ou métal seront posées à l'avancement par la présente section technique en respectant strictement les niveaux et aplombs afin de permettre une pose aisée des vantaux de portes.

6. NETTOYAGE – PROTECTION :

En cours de chantier, l'entrepreneur doit :

- Assurer la protection des surfaces livrées par d'autres corps d'état et susceptibles d'être tachées ou attaquées par les produits qu'il utilise,
- Maintenir son chantier en état de propreté.
- L'enlèvement des emballages et déchets divers dus à son intervention, à l'intérieur et aux abords du bâtiment ;
- Interdire toute circulation pendant le délai de séchage des travaux préparatoires d'une part, et de l'adhésif d'autre part.
- Donner par écrit toutes les consignes nécessaires aux corps d'état intervenant après lui.
- Procéder à un nettoyage complet après la réalisation de ces ouvrages.

7. CONTROLE – ENTRETIEN – GARANTIES :

Le défaut de d'aplomb et de planéité et d'aplomb seront évalués suivant les normes NF DTU en vigueur.

En particulier, il ne sera toléré aucun défaut de planéité supérieur à 5mm sous une règle de 2m, présentée en tous sens.

-- FIN DU DOCUMENT -***-***-